

1.6 Leçons tirées du processus d'examen

Le Comité considère que son examen fait partie d'un processus bi-directionnel où les participants partent de deux points opposés. D'un côté, on a l'expérience et la compétence que ne cessent d'acquérir les parlementaires dans l'étude des questions relatives au renseignement et à la sécurité. De l'autre, on a l'acceptation, par le monde du renseignement et de la sécurité, de la nécessité et de l'utilité d'un examen par les parlementaires. Au début, le Comité a senti que les services de renseignement et de sécurité voyaient d'un mauvais oeil un examen parlementaire. Petit à petit, les parlementaires et les responsables de ces services se sont rapprochés. Mais il leur reste encore bien du chemin à faire pour atteindre le point de convergence.

Les deux parties devront prendre des mesures pour améliorer le climat de confiance entre elles avant d'entreprendre un autre examen parlementaire. Le Parlement devra indiquer clairement ce qu'il compte faire pour que les responsables du renseignement et de la sécurité rendent des comptes aux Canadiens et aux parlementaires. Il lui faudra aussi recruter du personnel permanent qui, en plus de bien connaître les institutions parlementaires, devra connaître le domaine du renseignement et de la sécurité. Il lui faudra veiller à ce que ces personnes aient les cotes de sécurité voulues et que leurs locaux de travail soient protégés. De leur côté, les services du renseignement et de la sécurité devront accepter plus volontiers que le Parlement ait accès à leurs documents et à leur personnel. Les deux parties ayant connu pendant un an des incertitudes et des soupçons, le Comité croit fermement que de tels efforts, de part et d'autre, permettront de mieux rendre compte au Parlement et rendront les services du renseignement et de la sécurité plus efficaces.

1.7 Le SCRS et le renseignement de sécurité sont-ils encore nécessaires?

Depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, le Service canadien du renseignement de sécurité s'est surtout employé à surveiller les activités d'espionnage, réelles ou appréhendées, menées au Canada par l'Union soviétique et les autres pays du Pacte de Varsovie. Les profonds bouleversements survenus en Europe de l'Est ces dernières années ont déjà commencé à exercer une influence sur les politiques de défense et de contrôle des armements.

La question clé que devait se poser le Comité était de savoir si la fin de la guerre froide rendait maintenant superflue l'existence d'un service de renseignement de sécurité au Canada et, en particulier, si l'on avait encore besoin du SCRS.

Le Comité est arrivé à la conclusion que les activités de renseignement de sécurité sont encore nécessaires, tout comme le sont, à quelques modifications près, les pouvoirs spéciaux d'intrusion conférés par la *Loi sur le SCRS* au SCRS. Toutefois, les événements marquants survenus ces dernières années dans les pays de l'Europe de l'Est portent à croire que la politique du renseignement de sécurité doit être repensée.